139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Paris, le 10/06/2025

Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
Réunion du 10/06/2025
Compte rendu

ORDRE DU JOUR

1)- Présentation du projet "Grand Bercy"

2)- Réorganisation de la DGS et de la MPDev

3)- Projet de réorganisation du bureau SJCF-3C

Questions diverses :

4)- Point sur la charte du temps, du plan égalité professionnelle de la DLF et modalités d'application de l'article 3 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000

5)- Déménagements dans les services centraux

6) - Date du prochain CSASCR/ Calendrier du dialogue social

7) – Point d'étape sur la situation à la DTNUM

=====ooOOOOoo=====

En réponse aux déclarations liminaires, **l'administration** indique que, pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) le prestataire ALAN qui a finalement été choisi par les Ministres a répondu à l'appel d'offre et a remporté le marché public.

Concernant le prochain déménagement au XYLO, elle précise que la réponse à la délibération des représentants du personnel du 10 avril 2025 sera communiquée ce jour aux organisations syndicales.

S'agissant du projet du Grand Bercy, **l'administration** explique que le choix a été fait de présenter le projet très en amont de sa réalisation, et de ce fait les informations disponibles seront peu précises à ce stade du projet.

1) Point Projet « grand Bercy »

Le contexte et les objectifs du projet

L'administration rappelle que le projet a été présenté au CSA Ministériel du vendredi 6 juin 2025. Il concerne les 8 bâtiments de Bercy que sont Turgot, Sully, Necker, Vauban, Colbert, Grégoire, Sieyès et Condorcet.

7000 agentes et agents sont concernés par le projet qui s'inscrit dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2024-2028, ainsi que dans les politiques publiques avec notamment la circulaire Borne du 8 février 2023 qui définit la nouvelle doctrine en matière d'occupation des bâtiments de l'État.

Le projet est piloté par le Secrétariat Général (SG), en association avec toutes les directions des différents ministères concernés. La réflexion a débuté en 2024 et vise à réduire l'empreinte environnementale des bâtiments de Bercy qui ont été construits il y a plus de 25 ans et qui ont vieilli. A titre d'exemple, les ascenseurs de Colbert devenus vétustes sont en cours de rénovation, à Sully et Turgot de gros problèmes de chauffage existent. Dans l'ensemble des bâtiments des éléments techniques se dégradent.

La performance environnementale doit être mise en place dans le cadre du passage au décret tertiaire 2025 qui impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie de 40% d'ici 2030.

L'administration rappelle que les bâtiments ont été construits il y a plus de 30 ans et explique que les enjeux en termes de conditions de vie au travail ont évolué. Ainsi les bureaux sont sombres et tristes le plus souvent et les personnels ont besoin de davantage de lumière pour travailler dans de bonnes conditions. Les espaces doivent également être modernisés, avec notamment des bureaux davantage mutualisés, tenant compte du facteur du télétravail avec une présence très faible des agents certains jours. De plus, les jeunes agents aspirent à disposer de locaux propices à des collectifs de travail.

Les futurs espaces de travail

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur les futurs espaces de travail et indique que l'expérience des espaces ouverts démontre que les conditions de vie au travail n'y sont pas améliorées. Bien au contraire, les personnels travaillant dans des espaces ouverts dénoncent le bruit et les difficultés de concentration qui résultent d'espaces occupés par de trop nombreux postes de travail.

L'administration répond que pour les futurs espaces de travail les matériaux choisis devront réduire le bruit et permettre une plus grande concentration des agents. Elle précise qu'il n'y aura pas d'*open space* de 50 places et qu'on limitera le nombre de postes de travail à 10.

Solidaires Finances Publiques s'inquiète du fait de la tendance générale à réduire le nombre de jours de télétravail. Celle-ci doit être prise en compte dans les futurs aménagements, sous peine de dégrader encore davantage les conditions de vie au travail des personnels.

L'administration rappelle que la Cour des comptes a insisté sur la nécessité de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement du Grand Bercy. Elle ajoute que le projet doit permettre de réunir les directions de manière plus homogène qu'à l'heure actuelle et qu'il veillera à préserver l'identité des directions et à garantir l'équité entre elles.

Solidaires Finances Publiques comprend que le projet est à long terme, mais considère que des mesures urgentes et des travaux urgents sont nécessaires pour garantir de bonnes conditions de vie au travail pour les agentes et les agents.

Ainsi, le fait que certaines personnes soient conduites à exercer leur droit de réserve pour ne pas venir travailler dans des bureaux très froids (16° en hiver) démontre que certaines rénovations ne peuvent pas attendre la réalisation du projet du Grand Bercy. Il restera mobilisé pour obtenir la réalisation des travaux urgents indispensables.

L'administration répond qu'il y a un avis d'appel à la concurrence afin de choisir le ou les maîtres d'œuvre du projet et ce sera très long. Il faudra compter 5 ou 6 ans jusqu'à la livraison. Pendant cette période intermédiaire, bien entendu on n'arrêtera pas les rénovations. On travaille notamment sur les ventilo-convecteurs et sur l'étanchéité des fenêtres. Tous les travaux qui ne peuvent pas être différés seront faits. On a déjà changé tous les boîtiers de programmation et on renouvelle la centrale de traitement d'air. Le SG nous donne tous les moyens sur le très court terme

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur le nombre de bureaux individuels dans les futurs espaces de travail du Grand Bercy et demande si tous les encadrants en bénéficieront.

L'administration répond que le sujet des bureaux individuels va créer un bouleversement des pratiques et des mentalités. En effet, pour installer des bureaux individuels on doit se servir de la trame des bâtiments et notamment du nombre de fenêtres. Ainsi, en présence de grandes fenêtres, on est contraint d'augmenter la taille des bureaux individuels et, de ce fait, de réduire la surface totale. Dès lors, il va être nécessaire de partager les bureaux des encadrants car il y en aura moins.

S'agissant du mobilier, **l'administration** indique qu'avec les nouveaux espaces le mobilier actuel ne rentrent pas, les retours notamment ne seront pas utilisés. De même, pour réduire la facture, dans toute la mesure du possible on essaiera de réutiliser du mobilier existant.

Le calendrier

Les représentant·e·s du personnel demandent des précisions sur le calendrier et sur le budget nécessaire au projet et se demandent si dans la période de restrictions budgétaires, les fonds nécessaires à la réalisation du projet seront disponibles.

L'administration répond que toute opération immobilière repose sur un temps long. Après l'étude et la programmation il s'agit de convaincre les ministres, puis de chiffrer les scénarios et enfin d'obtenir le budget. On a besoin de bâtiments plus modernes, mais le nerf de la guerre est l'argent. Dès lors, il sera nécessaire d'abandonner des sites loués actuellement.

L'articulation du projet avec les prochains travaux de la SNCF sur la dalle de Bercy

Les représentant·e·s du personnel demandent comment le projet du Grand Bercy va s'articuler avec les travaux qui vont être réalisés sur la dalle de Bercy.

L'administration rappelle que ces travaux relèvent effectivement de la SNCF. A compter de septembre 2025 les travaux débuteront et la dalle sera rénovée avec la création de galeries commerçantes et parallèlement réfection de la dalle d'accès qui, à ce jour, génère de graves risques de chutes. Il y aura des escaliers plus larges, les escalators hors d'usage seront démontés et l'accès aux personnes à mobilité réduite sera facilité. Ces travaux devront être terminés avant le début de travaux du Grand Bercy dans cette zone. Le SG devrait prochainement communiquer sur ces travaux sur la dalle.

Consultation des agents

Les représentant·e·s du personnel insistent sur la nécessité de consulter les agentes et agents concerné·e·s, et ce, très en amont du projet.

L'administration répond que dans le scénario retenu, la partie accompagnement du changement est très importante. Toutes les parties sont associées. A ce jour le SG ne sait pas encore exactement de quelle manière il va déterminer les agentes et agents qui pourront s'exprimer et faire valoir leurs besoins.

Rôle de la DIE

Solidaires Finances Publiques demande si la DIE est associée au projet.

L'administration répond par la négative. Elle n'intervient pas dans la mesure où le projet respecte les règles.

Coût du projet

Concernant le coût de l'opération, **l'administration** rappelle que le ministère des Finances doit montrer l'exemple, mais à ce stade on n'a pas d'idée sur le montant des travaux. Ce seront des millions d'euros mais on ne sait pas combien exactement.

2°) Point projet réorganisation DGS-MPDev

L'administration présente le projet de réorganisation qui s'inscrit dans un contexte d'augmentation des moyens octroyés à la DGFIP, de multiplication du nombre de projets à mener et de croissance de la charge de la gouvernance. L'objectif du projet de réorganisation est d'aller plus loin sur la partie gouvernance et stratégie et de mieux distingue la partie RH.

A partir du 1er septembre 2025 l'organisation suivante sera mise en place. La nouvelle structure « Département de la Stratégie Numérique (DSNum) » aura la plupart des missions issues de la MPDev, la gouvernance stratégique et les instances de stratégies SI métiers pluriannuelles conjointement avec SPIB, l'organisation de la planification annuelle des chantiers du système d'information, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des outils utiles à cette planification et la coordination de la communication autour du système d'information.

En parallèle, le « Département des ressources et du support », (DRS) prendra en charge les missions d'animation des bureaux de centrale et du réseau des DiSI par le pilotage des dialogues de performance, des indicateurs et de la comitologie afférente, de gestion des ressources humaines et budgétaires nécessaires, de sécurisation juridique, de protection des données et de commande publique. Il s'agit donc d'une réallocation des moyens

Solidaires Finances Publiques regrette qu'aucune fiche d'impact n'ait été communiquée aux représentants du personnel avant cette réunion du CSA-SCR. En effet, un tel document traditionnellement transmis lors de toute présentation de réorganisation aux élu·e·s en CSA permet de mesurer avec précision les conséquences des projets de réorganisation. Il renouvelle donc sa demande du document.

L'administration répond qu'elle fournira la fiche d'impact au plus tôt.

Solidaires Finances Publiques demande comment seront traités les cas des agents dont des missions sont transférées d'une structure à l'autre et qui ne souhaiteraient pas suivre.

L'administration explique que tous les cas ont été identifiés et que tout·e·s les agentes et agents concerné·e·s sont volontaires pour suivre leurs missions.

L'administration précise que ce type de réorganisation ne constitue pas une restructuration éligible aux primes. En effet, au maximum il y aura un changement d'encadrement, mais sans modification des missions.

Solidaires Finances Publiques demande s'il ne s'agit pas d'un simple renommage.

L'administration répond par la négative dans la mesure où les périmètres changent.

3°) Point Réorganisation du bureau SJCF-3C

L'administration présente le projet de réorganisation qui concerne deux sections du bureau SJCF-3C qui est notamment chargé de la fiscalité des transactions et du régime fiscal des organismes sans but lucratif.

La réorganisation consiste à fusionner deux sections, la section du contentieux juridictionnel et la section du contentieux non juridictionnel. A ce jour l'une des deux sections et très chargée, tandis que l'autre l'est beaucoup moins. La réorganisation vise notamment à rééquilibrer les charges et permettre davantage de fluidité entre les équipes de travail. Les deux sections sont composées d'un IP, d'un IDIV expert et de 4 rédacteurs.

Solidaires Finances Publiques comprend l'utilité de la réorganisation qui va permettre une répartition plus juste de la charge de travail. Il s'interroge néanmoins sur le sort de l'inspecteur divisionnaire.

L'administration répond que l'inspecteur divisionnaire deviendra l'adjoint de l'IP chef de section.

Elle précise que la réorganisation a été réfléchie en concertation avec réfléchie avec les chefs de section. Le projet en ensuite été présenté aux agents :

Les représentants du personnel se demandent si cette nouvelle organisation sera pérenne ou si l'un des encadrants a vocation à quitter la section.

L'administration répond que cette nouvelle organisation devrait perdurer car les sujets sont lourds et les dossiers complexes et on a besoin de tout le monde.

Questions diverses

4)- Point sur la charte du temps, du plan égalité professionnelle de la DLF et modalités d'application de l'article 3 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000

a) Charte du temps de travail à la DLF

L'administration présente la Charte sur le temps de travail à la DLF.

Solidaires Finances Publiques regrette que la DLF soit encore trop souvent « mauvaise élève » par rapport aux autres bureaux et services de la Direction générale dans les indicateurs du Tableau de bord de veille sociale (TBVS) tels que les congés non pris et les écrêtements notamment. Il ajoute qu'il examinera ces indicateurs dans les prochains TBVS afin de vérifier si la charte est bien appliquée et si elle a contribué à améliorer ces indicateurs négatifs. De même, il regardera avec attention les remarques du Document Unique de Recensement des Risques Professionnels (DUERP) à la lumière de cette charte.

L'administration reconnaît les mauvais résultats sur ces indicateurs. Elle précise néanmoins que, dès la phase des entretiens de recrutement, les agentes et agents recruté.es sont informés des contraintes fortes (horaires décalés, nombre d'heures de travail) liées à la période du Projet de Loi de Finances (PLF).

Les représentants du personnel rappellent que des agents de la DLF ont dû travailler le dimanche en 2024.

L'administration explique que la période récente a été exceptionnelle pour le PLF avec près de 3600 amendements à l'Assemblée Nationale (AN) et un nombre légèrement inférieur au Sénat. Elle précise que les séances à l'AN se terminent à minuit, tandis que celles au Sénat finissent à 2h du matin.

b) Plan d'égalité professionnelle Femmes / Hommes à la DLF

L'administration présente la charte.

Les représentants du personnel s'interrogent sur cette spécificité à la DLF qui s'est dotée d'une charte propre.

L'administration explique que la DLF avait besoin d'un tel plan, et que cela constitue un grand combat du Directeur qui a souhaité lancer une réflexion sur la féminisation du service. Pour ce faire, on a demandé à RH de fournir un bilan, notamment pour l'encadrement supérieur. En effet, on constate un taux de parentalité et un âge plus faible à la DLF que dans les autres services de la Direction générale. Des ateliers ont permis à des agents de participer à la réflexion sur le ressenti des femmes à la DLF. Le constat ont été fait en juillet 2024.

Les représentants du personnel souhaitent avoir des explications sur la mise en place des « cartons jaunes ».

L'administration explique que le Directeur avait connu cela dans une autre structure. Cela doit permettre d'ouvrir un espace de discussions et de poser le débat.

Les représentants du personnel demandent si la DLF souffre d'un manque d'attractivité

L'administration explique que lors des entretiens de recrutement la nature des questions posées par les candidats a évolué. Mais les sujets traités par la DLF continuent d'attirer. Elle recrute souvent de jeunes agentes et agents sans charge de famille et elle s'efforce de les aider à rester, notamment en leur fournissant de bonnes conditions pour réussir des concours et les sélections.

5)- Déménagements dans les services centraux

Le tableau des déménagements présenté par l'administration n'appelle pas d'observation particulière de la part des réprésentant.es du personnel.

6) - Date du prochain CSASCR

La date du prochain CSA-SCR est fixée au mardi 7 octobre 2025.

7) - Point d'étape sur la situation à la DTNUM

L'administration rappelle le contexte de la crise qui s'est révélée et a alerté et mobilisé les réprésentant.es du personnel, depuis 2024 notamment, à la DTNUM. La dernière instance qui a permis d'échanger sur ce point a eu lieu le 10 février 2025, dans le contexte de l'arrivée du nouveau Délégué à la DTNUM. On se situe encore dans une période particulière, suite aux signalements des agents d'une part et des représentant·e·s du personnel d'autre part, et dans le contexte que la médiation.

En février 2025, on avait échangé sur le plan d'action. Il reste encore des actions à lancer, mais on a déjà fait quelques avancées. On a commencé les ateliers data-plateforme, plate-forme d'AI, notamment. On recherche une vision plus cohérente et on veut, clarifier le partage des fonctions, montrer les différents périmètres. C'est aussi l'occasion d'améliorer le vivre ensemble. Un nouveau séminaire sera organisé le 11 juin 2025 avec différents ateliers.

Il y a une feuille de route de l'iA sur laquelle on travaille et qui émergera à l'automne 2025 avec notre trajectoire globale et qui répond à une volonté de disposer d'une feuille de route de la DTNUM. Il y a beaucoup de chantiers à lancer.

Solidaires Finances Publiques explique avoir demandé l'inscription d'un point DTNUM à l'ordre du jour de ce CSA-SCR alors qu'on se situe à un an de la grave crise qui a touché la direction. Il lui a semblé important de faire ce point d'étape avant les congés d'été et le prochain CSA de rentrée en octobre 2025.

Solidaires Finances Publiques demande s'il y aura de nouvelles qualifications des agents sur les nouvelles méthode et nouvelles technologies mises en œuvre à la DTNUM.

L'administration répond qu'il y a bien une reconnaissance des compétences des agents se dotant de nouvelles compétences. Certes cela relève plutôt de RH et de ce fait cela, échappe à la DTNUM, mais à titre d'exemple on a bien mis en place le « parcours data analyste » et la DTNUM accompagne et aide les agentes et agents concerné.es à trouver des postes de data analystes.

Solidaires Finances Publiques remercie le représentant de la DTNUM pour toutes ses actions et espère que le mouvement continuera après son départ de la Direction. Il espère également que la tendance sur la détermination des périmètres se poursuivra également. Il alerte sur le caractère très sensible du pôle Données et sur la nécessité de le doter d'une hiérarchie adaptée.

L'administration reconnaît que le choix de l'encadrement du Pôles Données est stratégique car l'équipe est importante par sa taille et ses missions. A ce jour rien n'a été annoncé et personne n'a été identifié ni validé pour occuper ce poste.

Solidaires Finances Publiques remercie tous les intervenants dans la tentative de résoudre la crise interne de la DTNUM (représentant·e·s du personnel et elu.es siégeant à ce CSASCR, Cabinet Communication, Cellule Médiation) pour leurs actions et reconnaît que l'ambiance s'est bien améliorée. Il reste très attentif à ce qui va suivre, notamment après le prochain départ du numéro deux de la Direction.

=====ooOOOOoo=====